

<https://www.pressegauche.org/Des-REER-comme-patrimoine-financier-pour-mes-enfants>



# Des REER comme patrimoine financier pour mes enfants

- Opinions -

Date de mise en ligne : lundi 3 février 2020

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

À l'âge de 72 ans, j'ai pensé à créer un patrimoine financier à laisser à mes 4 enfants. Dans ce contexte, j'ai souscrit à un Régime enregistré d'épargne retraite (REER) pour chacun d'eux il y a deux ans.

Les REER des fonds des travailleurs sont particulièrement avantageux. Dans le cas de celui de Fondation de la Centrale des syndicats nationaux, il produit un retour d'impôt de 35%. Ajouté au 30% accordé pour un REER général, ça fait donc 65% soit un retour de 3 250\$ pour un montant maximum de 5 000\$ investi. Il ne me coûte donc que 1 750\$ pour investir pour chacun 5 000\$ par année. Évidemment, mes enfants doivent me remettre le montant de 3 250\$ qui leur revient en retour d'impôt.

Si je vis jusqu'à 84 ans, ce sera un beau petit pécule que je leur laisserai soit 60 000\$, plus le fruit des intérêts composés pendant ces 12 ans. Évidemment, ils ne pourront pas retirer ces fonds avant leur retraite soit dans environ 15 ou 20 ans. Le montant aura encore gonflé à ce moment. Ce patrimoine que je leur laisserai sera possiblement d'autant plus précieux que la situation environnementale en 2035 et 2040 pourrait s'être très dégradée et réserver bien des mauvaises surprises.

Devant les problèmes environnementaux reliés à l'avenir de la planète, je me sens souvent bien impuissant. Au moins créer un patrimoine financier pour ceux que j'aime le plus, cela je peux le faire maintenant. Ainsi ils pourront amoindrir et tenter de mieux s'adapter aux effets d'éventuelles catastrophes climatiques ou autres.

Pascal Grenier